

Services d'évaluation et de mesure du rendement – FedDev-20171030-001

Question n° 1 :

En examinant le tableau financier en vue de dresser la liste des taux quotidiens, et compte tenu de ce qui précède, soumettons-nous un taux quotidien pour le travail effectué en tant qu'associé/directeur général et un taux journalier pour le travail en tant que spécialiste principal de l'évaluation ?

Réponse n° 1 :

Oui, cela sera acceptable.

Question n° 2 :

En examinant le tableau financier en vue de dresser la liste des taux quotidiens, et compte tenu de ce qui précède, soumettons-nous un taux quotidien pour le travail effectué en tant qu'associé/directeur général et un taux journalier pour le travail en tant que spécialiste principal de l'évaluation ?

Réponse n° 2 :

Oui, des taux quotidiens distincts doivent être énumérés pour le travail effectué pour chaque catégorie :

- 1a) Associé/Directeur général
- 1b) Gestionnaire/Chef de projet
- 1c) Spécialiste principal de l'évaluation
- 1d) Spécialiste de l'évaluation
- 1e) Spécialiste en la matière

Question n° 3 :

CTC 3 – Le projet 3 n'a pas de critères (a, b, c) comme les autres parties CTC 1 et CTC 2 du tableau et je voulais savoir s'il y avait une erreur dans l'alignement avec le tableau des critères cotés par points ?

Réponse n° 3 :

Oui, il semble y avoir une erreur dans l'alignement. Le projet CTC 3 devrait avoir des critères a, b et c comme les autres parties CTC 1 et CTC 2.

Voir l'insertion ci-dessous :

RT3	Projet 3 (total)		/30
a	La référence ministérielle démontre l'expérience du soumissionnaire dans l'utilisation de l'approche de son plan de projet proposé (RT1), et elle est en ligne avec l'annexe 2 à l'annexe A – Liste de vérification pour une méthodologie et une approche de l'évaluation. Jusqu'à un maximum de 10 points.		
b	La référence ministérielle démontre l'expérience du soumissionnaire dans l'utilisation de l'approche de son plan de projet proposé (RT1), et elle est en ligne avec l'annexe 3 à l'annexe A – Liste de vérification pour une évaluation de programme du plan de projet. Jusqu'à un maximum de 10 points.		/10
c	Alignement des ressources proposées dans la RPS [RFP – Request for Proposal = Requête pour soumission]. L'alignement se réfère aux ressources proposées dans la proposition du soumissionnaire, lesquelles ont aussi été impliquées dans la livraison des projets qui sont présentés dans le/les projet(s) référencé(s). Une (1) des ressources proposées : 5 points Deux (2) ou plus des ressources proposées : 10 points Jusqu'à un maximum de 10 points.		

Question n° 4 :

Étant donné que la proposition concerne des services d'évaluation et de *mesure du rendement*, nous aimerions demander que le CTO8 (spécialiste principal de l'évaluation) soit en mesure de compter les projets de processus de mesure du rendement dans le cadre de son expérience globale en évaluation.

Réponse n° 4 :

D'accord! Le spécialiste principal de l'évaluation peut compter ses projets de processus de mesure de rendement dans le cadre de son expérience globale en évaluation.

Question n° 5 :

Étant donné que l'agence est axée sur le développement économique, nous demandons que le CTC3 inclue également les projets admissibles du spécialiste en la matière.

Réponse n° 5 :

- Le CTC3 sera évalué en fonction des mêmes critères que le CTC1 et le CTC2. Le critère C porte sur l' « Harmonisation des ressources proposées dans la DDP ». Selon le CTO1, l'équipe proposée est composée à tout le moins, des personnes suivantes :
 - Associé/Directeur général
 - Gestionnaire/Chef de projet
 - Spécialiste principal de l'évaluation
 - Spécialiste de l'évaluation

- Comme indiqué dans le CTO5, les soumissionnaires ne sont **pas** tenus de présenter de curriculum vitæ ni de ressource pour le spécialiste en la matière.